

Prix National arturbain.fr 2014

Thème 2014 : L'espace public au cœur du renouvellement urbain¹

Sur ce thème, les maîtres d'ouvrages publics et privés (et ou) les maîtres d'œuvre sont invités à se porter candidats au Prix national arturbain.fr 2014 en proposant des réalisations existantes, terminées depuis un an au moins, permettant notamment d'apprécier les qualités d'usage.

Les réalisations concernées seront situées, de préférence, dans les territoires des villes moyennes, des petites villes, inscrites dans une intercommunalité.

Les candidatures doivent être déposées avant le lundi 15 septembre 2014

Ces réalisations concernent un aménagement intégré de l'espace public et du bâti ayant fait l'objet d'un renouvellement urbain (ensemble des actions d'amélioration de la qualité de la vie des habitants et de leur cadre de vie).

Elles peuvent concerner des quartiers existants d'habitat social, de centres-villes, d'ensembles habitations (pavillonnaires ou collectifs), d'activités commerciales, de loisirs, en relation avec les territoires voisins.

Chaque réalisation fait l'objet d'une présentation analytique au regard des 3 critères d'évaluation de la qualité du cadre de vie. Ces critères sont proposés à titre indicatif ; ils ne sont ni normatifs, ni exhaustifs. Le « Référentiel pour la qualité du cadre de vie » reste un guide, à consulter sur www.arturbain.fr.

La qualité architecturale

Valoriser les espaces publics comme lieu de structuration de l'espace bâti. À ce titre, l'implantation des immeubles, les traitements des sols et des façades délimitant les espaces publics conçus pour créer des paysages appréciés par les habitants...

Prendre en compte la notion de variabilité de la densité et des formes urbaines des ensembles de constructions à mesure humaine...

La qualité de la vie sociale

Faciliter à toute personne l'accessibilité aux équipements, aux services publics et aux transports en commun...

Sécuriser l'espace public de jour comme de nuit...

Concier avec les habitants sur les questions relevant de la vie publique

Développer la vie associative et les manifestations d'animation telles que marché, spectacles culturels et sportifs, brocante...

Le respect de l'environnement

Mettre en réseau les places, allées, trottoirs et squares avec les, parcs, mails, bois, plans d'eau, rivières... et favoriser ainsi l'usage des circulations douces.

Localiser de manière adaptée le stationnement des voitures et l'affichage publicitaire

Traiter les nuisances (pollution de l'air, déchets, vents, risques naturels..), rechercher les économies d'énergie, et favoriser la biodiversité...

Renseignements : Aude Vaspert, tél. : 06 20 41 77 19 – Mail : vaspart.aude@numericable.fr – site : www.arturbain.fr

¹ Depuis 2011 le Séminaire Robert Auzelle propose chaque année un thème de réflexion sur le développement durable. Durant l'année, les professions du cadre de vie établissent des recommandations, les professionnels et les élus en France proposent des opérations d'aménagement et les étudiants et enseignants, en équipes pluridisciplinaires internationales, présentent des projets établis sur des sites réels.

Le SRA publie sur chacun de ces thèmes des dossiers pédagogiques consultables sur le site Internet www.arturbain.fr, à savoir :

En 2011 : Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain

En 2012 : Quartiers écologiques en lien avec un réseau Nature

En 2013 : Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités.

Réglement du Prix national arturbain.fr 2014

Art 1 : Organisateur

L'association pour promouvoir l'enseignement de l'art urbain et l'éthique du cadre de vie, dite Séminaire Robert Auzelle (SRA), organise le « Prix National arturbain.fr » marque déposée. Elle procède à une consultation publique, déclare recevable les candidatures, arrête le choix et le nombre de réalisations sélectionnées, veille à la bonne présentation de celles-ci et au bon déroulement de la manifestation. Elle arbitre sans appel tout différent

Art 2 : Objectif pédagogique

Les 3 manifestations annuelles du SRA (Prix National, Rencontre avec les organisations professionnelles et Concours International) portent sur un thème et illustrent la définition de l'art urbain². Elles procurent, des exemples de réalisations, des contributions d'orientation professionnelle et des projets prospectifs s'inscrivant en faveur du développement durable.

Les résultats de ces manifestations sont synthétisés dans un dossier pédagogique et présentés à la disposition du plus large public sur le site Internet www.arturbain.fr.

Art 3 : Candidature

La candidature est ouverte aux maîtres d'ouvrage publics et privés et aux maîtres d'œuvre.

Le maire concerné par l'opération doit donner son accord, procéder au vote prévu à l'article 5 et être présent à la manifestation publique du 27 novembre.

Les candidats doivent adresser leur candidature par e-mail à arturbain.ciau@gmail.com avec en pièces jointes, la lettre d'accord du maire et une fiche de présentation de la réalisation, selon le modèle proposé ci-après (un modèle prêt à remplir est disponible en téléchargement sur www.arturbain.fr)

Un comité de sélection du SRA, composé de personnalités qualifiées, retiendra 6 opérations lauréates.

Les 6 lauréats (maîtres d'ouvrage et/ou maître d'œuvre) confirment leur adhésion au SRA par le versement d'une cotisation de 500€.

Les collectivités de moins de 1000 habitants et les associations, versent une cotisation laissée à leur libre appréciation.

Art 4 : Calendrier

Vendredi 25 avril :

appel à candidatures dans les revues nationales spécialisées et sur www.arturbain.fr

Lundi 15 septembre :

clôture des candidatures.

Mardi 23 septembre :

tenu du comité de sélection. Le SRA informe directement tous les candidats des résultats.

Du 23 septembre au 10 novembre :

le SRA intervient sur place, auprès des 6 lauréats retenus par le comité de sélection pour une mise au point définitive des fiches et des diaporamas de présentation.

Lundi 10 novembre :

publication des 6 fiches sur www.arturbain.fr pour permettre :

1/ aux maires de voter pour le « Prix des maires » (cf. article 5)

2/ aux internautes de voter pour le Prix Internet.

Mardi 25 novembre :

clôture des votes (maires et internautes)

Jeudi 27 novembre :

présentation publique des 6 réalisations lauréates et remise des distinctions.

Art 5 : Modalités de présentation des réalisations et attribution des distinctions

La nature et la qualité des 6 réalisations lauréates conduisent à mettre en valeur les aspects importants de la pédagogie du SRA. La présentation s'effectue par ordre alphabétique des villes concernées, selon les modalités suivantes :

Le maire dispose de 2 à 3 minutes pour présenter les atouts de sa ville.

Le présentateur de l'opération, maître d'œuvre ou maître d'ouvrage dispose de 5 à 6 minutes pour présenter les qualités architecturales, sociales et environnementales de la réalisation.

Dans ces conditions, les distinctions du Prix National arturbain.fr sont décernées :

Le Prix des maires, à l'opération ayant obtenu le plus grand nombre de points à l'issue du vote des 6 maires. (Avant le 25 novembre, chaque maire aura noté les réalisations, à l'exclusion de la sienne, suivant les 3 critères qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement).

3 Mentions, non cumulables avec le Prix des Maires, sur : « **qualité architecturale** », « **qualité de la vie sociale** » et « **respect de l'environnement** », aux autres réalisations ayant obtenu au vote des maires le plus grand nombre de points dans le critère qualitatif correspondant,

Par ailleurs :

Le Prix du public, à la réalisation ayant obtenu, lors de la présentation au public de la salle, le plus grand nombre de voix au vote à bulletin secret.

Le Prix Internet, à la réalisation choisie par les habitants et les internautes.

Enfin, les 6 réalisations lauréates se verront décerner le « **Panthéon** » de Robert Auzelle.

La proclamation des résultats est assurée par le Président du SRA ou son représentant

Art. 6 : Propriété et exploitation des réalisations présentées au « Prix National arturbain.fr »

En application des divers textes réglementant la propriété intellectuelle, artistique et industrielle les participants restent propriétaires des images des opérations et de leurs droits d'exploitation.

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser et de reproduire les réalisations sélectionnées, dans le but d'organiser des expositions, de réaliser des actions de relations publiques et d'information laissées à son appréciation.

Renseignements : Aude VASPART, tél. : 06 20 41 77 19 – Mail : vaspart.aude@numericable.fr – site : www.arturbain.fr,

Adresse postale : Président du Séminaire Robert Auzelle – Prix National arturbain.fr, Arche de la Défense 93 055 LA DEFENSE cedex

² Définition de l'Art urbain selon le Séminaire Robert Auzelle : « **Ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de vie avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement** ».

Prix National arturbain.fr 2013 - "Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités"

Maitrise d'ouvrage : Cœur d'Ardenne Communauté d'Agglomération de Charleville-Mézières - 49 Avenue Léon Bourgeois 08000 Charleville-Mézières - Tél. : 03 24 57 83 00 - mail : nacer.sidotmane@coeurardenne.fr
Responsables : Philippe Pailla, Maire de Charleville-Mézières et Président de Cœur d'Ardenne - François Théret, Adjoint au Maire de Charleville-Mézière et Vice-Président de Cœur d'Ardenne - Nacer Sidotmane, Chargé d'opération Cœur d'Ardenne.
Présentateur : Patrick Cogno, Maitre d'œuvre - Studio NEMO
Organisme décisionnaire et propriétaire du site : Communauté d'Agglomération de Charleville Mézières- Cœur d'Ardenne, Ville de Charleville-Mézières, RFF et SNCF.

Description de l'opération : Charleville-Mézières, ville de 49 975 habitants, fait partie de la communauté d'agglomération Cœur d'Ardenne comptant 10 communes. Le périmètre de la communauté d'agglomération sera porté à 65 communes au 1er janvier 2014. L'opération de Pôle d'Echange Multimodal (1) sur 4,20 Ha transforme l'espace gare, auparavant constitué d'une esplanade dédiée au stationnement et d'un parc, délaissé par les usagers. Le report du stationnement de part et d'autre de la gare (4) permet de rendre l'esplanade (2) accessible à tous. Le parc, repensé pour être ouvert sur la ville et traversé par plusieurs cheminements piétonniers, fait la liaison avec le centre-ville. Entre le parc et l'esplanade (8), une voie de bus en site propre permet de relier la gare à toute l'agglomération. Un projet de Bus à Haut Niveau de Service est en construction afin d'améliorer encore le cadencement ainsi que les liens dans l'agglomération. Dans une seconde tranche, le Pôle d'Echange multimodal fera la liaison entre le centre-ville et un nouveau quartier (1) qui sera créé sur des terrains jusqu'ici délaissés entre l'arrière de la gare et la Meuse. La création d'un pôle tertiaire mitoyen au bâtiment de la gare viendra enfin compléter ce projet.

Equipe pluridisciplinaire : Mandataire: Studio NEMO architectes et paysagistes - Urbanisme et Mobilités: Bruno Remoué & Associats - Bureau d'études : Ingerop Conseils et Ingénierie - Architecte : Olivier Tissier - VRD et ouvrage de fontainerie : groupement d'entreprises Urano / Colas - Electricité - éclairage : groupement d'entreprise SPIE Est / SCEE - Espaces Verts et restauration de kiosque: ISS Espaces Verts.

Un quartier multimodal, Charleville-Mézières (08)



Qualité architecturale :

- Report du stationnement, initialement devant la gare, pour créer une **esplanade piétonne**.
- Hiérarchisation des modes de déplacement, raisonnement de l'accès voiture par des **dépose minute** (3) en lisière du parc.
- Accès à l'esplanade de la gare réservé aux **transports en commun en site propre, aux taxis, aux cycles et aux piétons**.
- Ouverture, réaménagement et agrandissement (de 700m² à 1Ha) du **parc** existant devant la gare (8), réhabilitation du kiosque (5) et mise en valeur de la **fontaine** (5) venant dialoguer avec le buste d'Arthur Rimbaud (natif de Charleville-Mézières).
- Révision du Plan de Déplacement Urbain, projet de **Bus à Haut Niveau de Service** reliant les quartiers de Charleville et de Mézières.
- Déconstruction de bâtiments anciens et entrepôts inusités au nord de la gare pour l'aménagement d'un **programme tertiaire** (2).
- Récupération des voies ferrées délaissées pour élargir la rue et créer une **piste cyclable sécurisée** (6) par des plantations d'alignement.
- Surélévation de la rue au sud de l'opération afin de **relier la gare aux équipements existants**.
- **Mise en lumière** de la gare (7), de l'esplanade, du parc et des cheminements piétons.
- Incrustation de petits éclats de verre dans l'enrobé des chaussées pour créer un effet scintillant de nuit, trottoirs en asphalte, matériaux urbains en pierre du Hénault, esplanade en pierre des Ardennes.
- Une seconde tranche prévoit le **désenclavement du quartier** des Forges Saint-Charles à l'arrière de la gare (1, périmètre en vert) et des **liens vers la Meuse** dont les berges seront traitées en **liaisons douces** vers Mézières.

Qualité de la vie sociale :

- Desserte des quartiers périurbains : le Pôle d'Echange multimodal accueille outre la **gare TGV et TER, 9 lignes de bus urbains de l'agglomération** avec un terminus à la frontière belge, **toutes les lignes départementales et la ligne régionale, 3 cars scolaires**, une station de **taxis**, des **pistes cyclables** et propose la **location de vélos**.
- Gare, parc, esplanade et rues avoisinantes **entièrement accessibles à toutes les personnes en situation de handicap**.
- **Deux parcs de stationnement** (2) de part et d'autre de l'esplanade **en liaison directe avec l'entrée de la gare ou les quais**.
- Réunions de **concertation** avec la population, les riverains, les associations de PMR, les commerçants, la SNCF, RFF et communication par prospectus, affichage dans les lieux publics...
- **Animations** dans le parc et sur l'esplanade notamment lors du **Festival Mondial de la Marionnette** tous les deux ans.
- L'extension du parc accueille la « **Terrasse des Voyageurs** » sur laquelle sont gravés des extraits de poèmes d'Arthur Rimbaud, un siège devant chacun d'eux permet de s'asseoir pour **lire et méditer**.
- Le chantier a fait principalement travailler les **entreprises locales**.

Respect de l'environnement :

- "L'allée des Voyageurs" (4), **liaison douce** entre le centre-ville et la gare.
- Programme tertiaire en cours de réalisation pour faire **écran entre les voies ferrées et l'esplanade**.
- Dérminéralisation du parc initial et tracé sinuoux des allées pour **conserver et mettre en valeur les arbres existants**.
- Usage de **matériaux locaux** (grès des Ardennes, pierre de Belgique...)
- **Réutilisation** des pavés de l'ancienne esplanade pour les caniveaux et séparateurs de voies.
- L'association de location de vélo répare les anciens vélos des postiers pour les proposer ensuite à la location.